



Demande de nationalité française par filiation

Par **simocho**, le **24/07/2016** à **02:53**

bonjour a tous et a toutes, bon, mon père a eu la reconnaissance de sa nationalité française par filiation maternelle par le tribunal de grande instance de paris en mars 2016 après un combat judiciaire plus de dix ans, et sachant que j'ai aujourd'hui 27 ans et résidant a l'étranger, puis-je a mon tour prétendre a l'acquisition a cette nationalité?! vu la loi 30 3 qui stipule que;

Lorsqu'un individu réside ou a résidé habituellement à l'étranger, où les ascendants dont il tient par filiation la nationalité sont demeurés fixés pendant plus d'un demi-siècle, cet individu ne sera pas admis à faire la preuve qu'il a, par filiation, la nationalité française si lui-même et celui de ses père et mère qui a été susceptible de la lui transmettre n'ont pas eu la possession d'état de Français.

s'applique elle a moi vu que mon père est toujours en possession d'état de français.

es ce selon vous possible pour moi d'acquérir la nationalité française et si oui par quel biais.

Par **amajuris**, le **24/07/2016** à **20:01**

bonjour,

Effet sur les enfants mineurs

Si vous êtes réintégré dans la nationalité française par décret, vos enfants mineurs non mariés sont susceptibles de devenir Français en même temps que vous s'ils résident

habituellement avec vous.

Le nom de vos enfants doit pour cela être mentionné dans le décret.

La minorité de l'enfant s'apprécie à la date du décret.

source:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2214>

salutations

Par **Visiteur**, le **24/07/2016** à **20:09**

Vous êtes majeur, c'est différent. Quel avantage pour vous, la nationalité française?

Par **amajuris**, le **24/07/2016** à **21:16**

bonjour,

je pense que c'est un avantage économique afin de pouvoir venir résider en France sans problème.

salutations

Par **simocho**, le **23/08/2016** à **23:54**

je n'ai aucun avantage économique ou social je suis chirurgien dentiste je gagne très très bien ma vie... la n'est pas la question, je veux juste faire valoir un droit que mes ancêtres m'ont transmis. et je suis né et réside en Algérie et mon père a eu sa reconnaissance en 2016